



Protection des Enfants :

Règles de Conduite 

# Module 3

## Protection des Enfants : Règles de Conduite

### Ce qu'il faut faire

Organiser des activités de sensibilisation sur les droits de l'enfant, par exemple auprès des communautés locales

Prendre toujours en considération l'opinion des enfants

Signaler les violations des droits de l'enfant perpétrées par les forces de maintien de la paix de l'ONU et la police de l'État hôte

Toujours agir en tenant compte des enfants et respecter la dignité et les droits des enfants dans toutes les interactions

Dans vos interactions avec les enfants, considérez au mieux leur intérêt et le principe de la précaution

### Ce qu'il ne faut pas faire

Avoir recours au travail des enfants, employer des enfants pour de petites tâches, (cirer les chaussures, laver les voitures, faire le ménage)

Prendre des enfants en photos sans le consentement de leurs parents ou tuteurs

Se décourager si l'on ne peut pas aider un enfant dans l'immédiat. (Si vous signalez les cas au conseiller et aux points focaux de la police chargés de la protection de l'enfance, les organismes responsables feront le suivi approprié)

Passer parfois du temps libre avec les enfants de la localité

Entreprendre des tâches pour lesquelles vous n'avez pas été formé ou que vous n'êtes pas autorisé à faire, sur la base de bonnes intentions.

# Module 4

## Coordination avec les Autres Acteurs: Règles de Conduite

### Ce qu'il faut faire

Impliquer les communautés dans les questions de protection de l'enfance

Établir des relations de travail avec d'autres composantes de la mission et des acteurs externes qui assument des rôles et responsabilités en matière de protection de l'enfance

Signaler toutes les violations des droits des enfants au Conseiller à la protection de l'enfance à temps

Rechercher des possibilités pour entreprendre des activités conjointes avec la police locale, telles que le renforcement des capacités, la sensibilisation et les patrouilles

### Ce qu'il ne faut pas faire

Avoir des discussions directes avec les communautés locales sans impliquer la police de l'État hôte

Fournir une assistance directe aux enfants

Ignorer les institutions de l'État hôte dans vos actions pour la protection des enfants

Négocier avec des groupes armés ou des forces armées pour la libération des enfants soldats

# Module 5

## Suivi et Rapports: Règles de conduite

Ce qu'il faut faire	Ce qu'il ne faut pas faire
<p>Contribuer au suivi et à la diffusion des informations concernant des violations graves commises à l'encontre des enfants</p> <p>Lorsque vous signalez une violation des droits de l'enfant, toujours privilégier la confidentialité et la sécurité de l'enfant</p> <p>Signaler rapidement tous les incidents impliquant des violations des droits de l'enfant aux conseillers à la protection de l'enfance</p>	<p>Ignorer les violations des droits des enfants qui ne sont pas directement liées aux conflits armés</p> <p>Faire de la collecte d'informations une priorité et reléguer le besoin d'assistance de l'enfant au second plan, lorsque vous êtes témoin d'une violation des droits de l'enfant,</p> <p>Interroger un enfant qui fut victime d'une violation grave du fait qu'il l'ait signalé au MRM</p>

## Vos rôles et responsabilités : Règles de conduite

### Ce qu'il faut faire

Appuyer les actions de prévention de la criminalité qu'entreprend la police de l'État hôte

Plaider pour la détention comme le dernier recours auprès de la police de l'État hôte

Promouvoir des techniques adaptées aux enfants lorsque la police de l'État hôte les interroge et prendre en compte les meilleurs intérêts des enfants

Promouvoir les normes internationales lorsque le droit national va à l'encontre du droit international

### Ce qu'il ne faut pas faire

Dire à la police de l'État hôte ce qu'il faut faire, comme si vous vous y connaissez mieux

Ignorer les normes internationales relatives aux principes de la justice pour mineurs tout en encadrant la police de l'État hôte

Ignorer les normes internationales lorsque la police de l'État hôte détient des enfants avec des adultes

Ignorer les normes internationales lorsque la police de l'État hôte ne permet pas à un parent ou à un assistant social d'être présent pendant l'entrevue.

Prendre un enfant en photo

Ignorer les signes de détresse chez un enfant